

"Louange à Dieu..

Paix et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons..

Mesdames et Messieurs les honorables Oulémas..

Il Nous est agréable de présider l'ouverture des travaux de cette session du Conseil supérieur des Oulémas, qui intervient au terme du parachèvement du processus de structuration institutionnelle du champ religieux, avec la mise en place de ses conseils des oulémas, de ses organes et de ses structures centrales, régionales et locales, qui disposent désormais des moyens nécessaires pour pouvoir mener à bien la mission dont ils ont la charge.

Cette action a été conduite dans le cadre de la mission qui incombe à Notre Majesté de veiller, en Notre qualité d'Amir Al Mouminine, à la sauvegarde de notre religion et de la communauté de ses adeptes.

Outre les membres des Conseils des oulémas - tant le Conseil supérieur que les instances locales-, Nous avons tenu à associer à cette rencontre une pléiade d'éminents oulémas, hommes et femmes, leur signifiant ainsi à quel point Nous sommes sensible au rôle efficient qu'ils jouent dans la réalisation des missions qui leur sont confiées en matière d'encadrement, d'orientation, d'information et de sensibilisation, ainsi qu'à leur capacité de se tenir près des citoyens, notamment les jeunes, et d'être à l'écoute de leurs préoccupations religieuses et culturelles.

Pour assurer leur pleine application à Nos Hautes orientations concernant la définition du cadre référentiel de la Fatwa, laquelle relève de la compétence de la Commanderie des Croyants, Nous avons créé, au sein du Conseil supérieur des Oulémas, une instance académique ayant pour mission de faire des propositions de Fatwa à Notre Majesté, sur les cas d'espèce appelant l'application de la règle de droit qui s'impose. Par cette démarche, Nous entendons parer aux velléités de dissension et d'anarchie en matière religieuse.

Aussi avons-Nous espoir que vous saurez faire de cette instance de la Fatwa un mécanisme apte à stimuler la dynamique de l'effort jurisprudentiel, mécanisme dont le Maroc a perpétué la tradition au fil des âges, à travers l'application des règles du rite malékite, notamment celle invoquant la prééminence constante de "l'intérêt général", et l'adoption d'une démarche innovante, conciliant les vues doctrinales des oulémas et la pratique du terrain.

C'est ainsi que Nous pourrons protéger et raffermir la pratique de la Fatwa, qui est consubstantielle au fait religieux, en lui conférant un caractère

institutionnel et en l'érigeant en exercice collectif, dans lequel il n'y a pas de place ni pour les pseudo-clerics en matière religieuse, ni pour les incultes et les charlatans effrontés, et encore moins pour les propagateurs auto-proclamés d'allégations mystificatrices.

Dans ce contexte, Nous avons tenu à engager le Conseil supérieur des Oulémas, au moment où il entame ses activités, à user de son autorité jurisprudentielle éclairée pour initier les gens aux principes fondateurs du rite malékite, selon la démarche qu'il jugera pertinente.

Il lui appartient notamment de mettre en évidence le fait que le malékisme a ceci de particulier qu'il met en œuvre la règle de " l'intérêt général ", règle que le Royaume du Maroc a constamment adoptée pour se mettre au diapason des changements touchant les différentes sphères de la vie publique et privée, s'appuyant en cela sur la jurisprudence léguée par Nos ancêtres bénis et nos oulémas de la première heure.

Mieux encore, le malékisme constitue le socle sur lequel reposent toutes les dispositions de l'arsenal juridique intégré et cohérent que l'Etat édicte sous Notre conduite en Notre qualité de Roi et de Commandeur des Croyants.

Il s'agit, en effet, de s'adapter aux nouveaux impératifs de notre époque, de veiller aux intérêts de la collectivité, de la prémunir contre la perversité, de faire valoir les droits et honorer les obligations.

Par ailleurs, Nous avons chargé la Commission permanente pour la Revivification du Patrimoine, de soumettre "al-Mowattae", traité de notre imam, Malik ibn Anas, que Dieu l'agrée, à un travail rigoureux d'authentification scientifique, qui sied à la thématique de l'ouvrage, et qui reflète la place privilégiée que son auteur occupe aux yeux des Marocains.

A cet égard, Nous attendons de cette commission qu'elle rattrape les omissions des anciennes éditions du livre, en se référant aux manuscrits inédits de l'ouvrage, disponibles au Maroc, et ce, en prélude à son édition dans la pure tradition marocaine, qui sied à la place dévolue au Maroc en tant que haut lieu de la pensée malékite.

En affirmant Notre volonté d'aller de l'avant dans la réforme des affaires religieuses, qui est un des piliers de Notre projet sociétal, et qui a déjà franchi des étapes significatives, Nous vous engageons tous, ainsi que l'ensemble des oulémas éclairés, hommes et femmes, à remplir les lourdes responsabilités qui vous sont dévolues, et à vous inscrire dans la dynamique de réforme globale que Nous conduisons.

Par ailleurs, Nous comptons sur votre concours efficace pour donner un contenu concret au principe de citoyenneté positive. Pour ce faire, il vous appartient d'inscrire vos efforts jurisprudentiels dans une logique d'ouverture sur les exigences du progrès, tout en demeurant fermement attachés aux constantes de notre identité propre et unanimement soudés autour des valeurs sacrées de notre nation, en l'occurrence la foi pondérée, la monarchie démocratique, ainsi que l'intégrité territoriale, dont Nous sommes le dépositaire en vertu du pacte légal de la Beia.

Nous en sommes également le garant et le gardien vigilant en vertu de la Constitution et par la force du droit. Fasse le Très-Haut que vos actions soient toujours couronnées de succès.

Wassalamou alaikoum wa rahmatoullahi wa barakatouh."

Maroc.ma